

Updated – 22 September 2025

Enseignements de l'Amérique latine au reste du monde sur l'IA #5

International IDEA a organisé son quatrième atelier au Panama, sur les cinq consacrés [à l'IA pour les acteurs électoraux](#). Il s'est déroulé les 20 et 21 mai derniers et a réuni diverses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des experts techniques et plus de 17 autorités électorales de toute l'Amérique latine. Durant ces deux journées, nous avons discuté des systèmes d'IA mis en œuvre dans les processus électoraux et de leurs avantages, ainsi que des risques qu'ils présentent pour les démocraties et les droits fondamentaux.

Cette rencontre a permis de constater que les autorités électorales d'Amérique latine et des Caraïbes sont très au fait des grands débats autour de l'IA, démontrant de bonnes connaissances des aspects techniques et sociopolitiques des politiques en la matière. Voici quelques-unes des idées qui ont surgi au cours de ces deux jours de discussions avec les autorités électorales.

L'avenir c'est maintenant : les systèmes d'IA dans les processus électoraux

L'IA a déjà un impact sur la gestion des élections et les démocraties en Amérique latine. Diverses initiatives, notamment les chatbots mis en œuvre par [l'INE au Mexique](#), le [système de reconnaissance faciale](#) en Colombie ou la [lutte contre la désinformation menée par le TSE au Brésil](#) témoignent du degré d'intégration de l'IA dans la région.

Le défi principal pour la région est de veiller à ce que ces systèmes ne reproduisent pas les inégalités structurelles ou l'autoritarisme. Au contraire, les systèmes d'IA devraient être mis au service de la démocratie et des processus électoraux. En ce sens, [Natalia Zuazo](#), notre experte régionale, nous a éclairés sur la voie à suivre : les États doivent élaborer des normes et des règles centrées sur les droits humains, s'appuyant sur les politiques internationales en matière d'IA, telles que les [lignes directrices de l'UNESCO](#) ou les normes de [l'Organisation des États américains](#), et suivre une approche multipartite pour avancer dans ce processus.

Désinformation en Amérique latine et dans les Caraïbes : un problème structurel qui appelle des solutions structurelles

Lors de l'atelier, les autorités électorales ont coïncidé sur le fait que le défi le plus important posé par l'IA dans les processus électoraux était la désinformation. Cependant, les réponses apportées pour lutter contre la désinformation restent fragmentées en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC). Alors que certaines autorités électorales, entre autres celles du Mexique et du Brésil, ont établi un canal direct avec des plateformes numériques telles que Meta ou Google, d'autres, comme celles de la République dominicaine, du Panama ou de la Bolivie, ne disposent pas encore de tels contacts privilégiés.

En l'absence de réglementations contraignantes, les autorités latino-américaines doivent agir en bloc, et établir des relations avec les plateformes. Une telle démarche unifiée permettrait d'élaborer des normes régionales communes et harmonisées pour lutter contre la désinformation. Des organisations internationales, telles qu'International IDEA, pourraient servir de facilitateurs et, grâce à une approche multipartite, contribuer à l'élaboration de stratégies solides et coordonnées pour combattre ce problème.

La région a également de précieux enseignements à offrir au reste du monde. L'autorité électorale du Brésil a expliqué que la désinformation avait profondément affecté la société brésilienne, polarisant les citoyens au point de provoquer une tentative de coup d'État. Le Tribunal supérieur électoral (TSE) a réagi en adoptant une politique institutionnelle solide comprenant des mesures de surveillance, de transparence, des mécanismes de signalement, outre des recommandations en matière d'éducation civique et de réglementation. Cette expérience peut servir d'exemple à l'échelle mondiale.

Les problèmes structurels appellent des solutions structurelles. Le TSE a donc décidé de relever ce défi majeur en créant des groupes de travail associant toutes les parties prenantes, en promouvant l'information des citoyens, des mécanismes de transparence et de signalement et en mettant en œuvre diverses mesures réglementaires.

Pilier n° 3 : Législation et réglementation

Les discussions lors de l'atelier ont mis en lumière les préoccupations qui existent au niveau régional et les solutions possibles, lesquelles passent par la voie normative. Comme mentionné précédemment, les pays d'Amérique latine auraient intérêt à s'aligner sur les initiatives internationales en matière de réglementation de l'IA,

telles que les lignes directrices de l'UNESCO ou les normes de l'Organisation des États américains sur l'IA et la gouvernance des données. Il y a deux raisons principales à cela : (a) les systèmes d'IA sont généralement mis en œuvre à l'échelle mondiale, selon des normes techniques communes ; et (b) les pays doivent promouvoir une gouvernance cohérente et systématique de l'IA dans le but d'éviter la fragmentation ou la duplication des cadres normatifs.

Néanmoins, toute législation ou réglementation doit être adaptée au contexte régional et aux contextes nationaux. Les cadres de régulation de l'IA ne doivent pas être établis de toutes pièces, mais doivent prendre en compte les mesures juridiques déjà applicables. Pour ce faire, et avant de travailler à l'élaboration d'une législation spécifique, il est essentiel de connaître l'état de la législation, notamment les lois anti-discrimination, la législation électorale, les lois sur la protection des données et sur la modération des contenus. Cette approche est tout autant pragmatique que souhaitable. Pour réguler l'IA, il convient d'exploiter les textes déjà adoptés et d'identifier les lacunes juridiques devant être comblées pour concevoir un cadre cohérent et le faire appliquer.

Enfin, toutes les parties prenantes doivent être associées à ce processus normatif. En Amérique latine, compte tenu des séquelles de l'autoritarisme et du faible niveau de confiance des citoyens dans les pouvoirs publics, il faut rechercher l'accord de l'ensemble de la société sur des questions cruciales telles que la régulation de l'IA. Il serait pire en effet d'avoir des lois qui restent lettre morte dans le domaine de l'IA, partant d'une bonne intention mais inapplicables, que d'avoir une législation partielle ou insuffisante. Une approche multipartite pourrait contribuer à combler les vides juridiques tout en créant un consensus national sur la manière dont la société doit aborder la question de l'IA et la réguler.

La voie à suivre : favoriser le dialogue en ALC sur l'IA et les élections

International IDEA continuera de faire avancer cette importante discussion avec les autorités électorales, non seulement dans la région ALC, mais aussi dans les autres parties du monde. Même si les différentes régions sont confrontées à des problématiques distinctes, l'approche globale d'International IDEA peut favoriser des échanges constructifs, non seulement dans le sens traditionnel Nord-Sud, mais aussi grâce à un précieux processus d'apprentissage Sud-Nord. Cet atelier a montré que la région avait beaucoup à apporter.

Nous attendons avec impatience la prochaine réunion avec les autorités électorales des pays de la région ALC. Ces questions sont urgentes et évoluent rapidement, et un engagement soutenu de toutes les parties compétentes est essentiel pour poursuivre le renforcement des capacités.

Dans le dernier article de cette série, nous appliquerons les enseignements tirés de l'atelier de clôture organisé au Sénégal pour analyser l'impact de l'IA sur le paysage informationnel entourant les élections. Nous examinerons de quelles façons les OGE en Afrique luttent contre la désinformation en ligne et les systèmes de curation de contenu alimentés par l'IA lorsqu'ils sont une menace pour l'intégrité des processus électoraux.

Ne perdez aucun article de la série et lisez aussi le [premier article](#) pour avoir une idée des fondements nécessaires pour une IA démocratique, le [deuxième article](#) sur la maîtrise de l'IA et l'atelier de Kuala Lumpur, le [troisième article](#) sur les considérations éthiques en matière d'IA et l'atelier de Tirana, et le [quatrième article](#) sur l'IA appliquée à la gestion des élections et l'atelier de Johannesburg. N'oubliez pas enfin de lire [l'article supplémentaire](#) sur la législation européenne relative à l'IA et la maîtrise de l'IA.